

BAC PRO Services Aux Personnes et Animation dans les territoires

→ Les objectifs de la formation

- Valider le bac professionnel SAPAT, niv 4, au cours des 3 années de formation (nous conseillons vivement la 2^{nde} pro en statut scolaire) ;
- Acquérir des techniques d'aide à la personne et appréhender le fonctionnement des structures de services et celles d'animations dans les territoires ;
- Comprendre la gestion et la création de services et d'animations en milieu rural ;
- Se qualifier dans les secteurs des services et des animations aux services des personnes et des collectivités ;
- Développer des compétences en termes d'esprit d'initiative, de travail en équipe, de responsabilité et d'autonomie.

→ Les conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou 15 ans à condition d'avoir terminé le cycle 4 (3^{ème} générale, EA...) pour une entrée en 2^{nde} ;
- Avoir réalisé un CAP, CAPA ou une 2^{nde} professionnelle, générale, technologique en statut scolaire ou apprentissage pour une entrée en 1^{ère} ou 1^{ère} bac pro SAPAT pour une entrée en terminale ;
- Formation ouverte à tous à partir de 16 ans jusqu'à 29 ans ;
- Conclure un contrat d'apprentissage pour les 3 années de formation pour une entrée en 2^{nde} ;
- Statut apprenti : 2^{nde} 550 h puis 1350 h en centre de formation (675 h en 1^{ère} et 675h en terminale).

→ Les prérequis, modalités et délais d'accès

- Aucun pré-requis et pré-inscription sur dossier et entretien. L'inscription n'est définitive qu'à réception par la MFR du contrat d'apprentissage signé ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de nous contacter pour que nous puissions adapter au mieux notre formation.

→ L'apprentissage

- Après signature du contrat d'apprentissage, le jeune a un statut de salarié dans une entreprise de services aux personnes ou d'animations des territoires. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés incluant le temps de présence à la MFR. C'est l'employeur qui est responsable de la planification des congés, de tout accident de travail survenu dans l'entreprise ou à la MFR, du financement de la formation.
- Le contrat d'apprentissage est destiné aux jeunes de 16 à 29 ans (15 ans si la 3^{ème} a été terminée). A partir de 16 ans, l'apprenti gagne entre 27 à 67 % du SMIC selon l'âge et la classe (à partir de 21 ans de 53 à 78 %).

→ **Les modalités d'évaluation** : Le bac pro SAPAT est évalué en partie par des Contrôles en Cours de Formations et en Epreuves Terminales

→ Les matières

Enseignement général : Français-Anglais-Pratiques des activités physiques-Mathématiques-Physique-chimie-Histoire-Géographie-Education socioculturelle-Economie-Documentation-Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement

Enseignement professionnel : Besoins des populations et des territoires ruraux-Contexte des interventions de services-Animations des territoires-Communication-Accompagnement de la personne dans la vie quotidienne, rapport de stage, Méthodologie de projet-Action pro

Les + de la formation : Formation Sauveteur Secouriste au Travail, Tutorat, Erasmus ...

DEBOUCHES : DE AVS, BP JEPS, BTS, BUT, concours d'aide-soignant, éducateur, infirmier, vie active ...

